



Communiqué de presse

Intégration locale des réfugié-e-s d'Ukraine encore balbutiante, meilleur soutien local aux personnes qui les hébergent

Recommandations aux Communes suisses

(Fribourg, 13 mai, 2022) – Sur le terrain, les mesures d'intégration locale pour les réfugié-e-s d'Ukraine ne semblent encore pas ou peu mises en œuvre. D'autre part, les personnes qui les hébergent pourraient être mieux soutenues localement avec des mesures simples. L'[ASSIVE](#) a donc transmis des recommandations à l'[ACS](#) à l'intention des Communes suisses.

Constats

Après consultations de plusieurs Communes et diverses expériences sur le terrain, il semblerait¹ que les [recommandations de l'OSAR](#) ne sont pas, peu ou alors sont mises en œuvre de manières très diverses localement. Certes, la prise en charge des réfugié-e-s incombe avant tout aux Cantons, mais ceci ne doit pas pour autant détourner l'attention des Communes. Après les mesures les plus urgentes (scolarisation, prises en charge médicales, etc.), nous aimerions souligner ici l'importance de la mise en œuvre de telles recommandations qui permettent localement un meilleur support et une meilleure intégration des réfugié-e-s en provenance d'Ukraine.

Nous aimerions aussi souligner que les personnes qui hébergent chez eux des réfugié-e-s nous semblent avoir été un peu oubliées dans les diverses recommandations. Comme cela est apparu dans plusieurs médias et comme nous avons pu le constater sur le terrain, ces personnes sont parfois surchargées et pourraient être mieux aidées. Elles ont aussi besoin de pouvoir échanger leurs expériences avec d'autres personnes dans la même situation. Une simple mesure à mettre en place est de permettre localement une mise en relation des personnes qui hébergent, ainsi que des bénévoles. De nombreux bénévoles ne souhaitent pas ou ne peuvent pas héberger des réfugié-e-s, mais désirent grandement pouvoir les aider localement, par exemple en déchargeant les personnes qui hébergent de certaines activités.

Recommandations

Concrètement, l'ASSIVE recommande que chaque Commune concernée² mette en œuvre des mesures similaires à celles-ci :

- Mettre à disposition hebdomadairement un lieu afin que les mises en relations puissent se faire ; l'idéal est d'un côté un local pour les réfugié-e-s et d'un autre, un local différent au même endroit pour les personnes qui les hébergent, ainsi que pour les bénévoles. Pratiquement, cela peut aussi être une grande salle dans laquelle chacun des deux groupes se réunissent aux extrémités. Réunir ces deux groupes au même endroit et en même temps semble être judicieux d'un point de vue pratique pour les personnes concernées.
- Communiquer (au minimum initialement) la mise à disposition de cet endroit à tous les habitants de la Commune (y compris aux réfugié-e-s, prévoir idéalement aussi un texte en ukrainien). Une séance initiale d'information générale semble également faire sens.

¹ L'ASSIVE n'a pas les moyens d'établir un état des lieux complet

² Par exemple avec plus de 5 réfugié-e-s

- Dans le cadre de ces réunions informelles, il peut s'avérer utile pour la Commune de demander que chacun des deux groupes choisisse au début un ou une représentante (avec suppléante) afin d'avoir un ou une interlocutrice dans chaque groupe.
- Chaque groupe peut s'organiser comme il le désire. Un groupe dédié dans un réseau social peut par exemple être créé pour communiquer en dehors des réunions. Il est cependant recommandé que les réunions hebdomadaires comportent une première partie structurée (tour de table, thèmes à discuter, etc.) et une autre partie informelle.

Mise en œuvre

Cette mise en œuvre nous semble raisonnable et ne devrait a priori pas nécessiter de grands moyens de la part des Communes. Elle favorise non seulement un meilleur support des habitant-e-s concerné-e-s et une meilleure intégration avec un ancrage local des réfugié-e-s, mais facilitera aussi la mise en place d'autres activités locales de valorisation comme des événements culturels que l'ASSIVE propose d'accompagner.

En cas de besoin, l'ASSIVE est également à disposition des Communes pour les aider concrètement à mettre en œuvre les recommandations proposées.

* * *

Pour tous renseignements : Christian Buchs, [ASSIVE](#), 078 600 53 14, christian@buchs.org.

* * *